



## Explications pour le vote sur ordinateur

1. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 16h.  
S'il est passé 16h et que vous faites encore la file, vous pouvez quand même voter.
2. Les membres du bureau de vote contrôlent votre carte d'identité et votre convocation.  
Ils vous les rendront après avoir voté.  
Vous recevez une carte blanche pour voter.
3. Vous allez dans une cabine pour voter.  
Dès que vous avez fini de voter, vous devez sortir de la cabine.  
Pour voter, vous introduisez la carte dans la fente de l'ordinateur en mettant la flèche noire au-dessus.  
Dans certaines communes, vous pouvez choisir votre langue en posant le crayon électronique bien droit sur l'écran.
4. Vous votez d'abord pour les élections européennes.  
Ensuite, vous votez pour les élections de la Chambre des représentants  
Après, vous votez pour les élections de votre région.  
Si vous n'êtes pas belge mais que vous venez d'un autre pays de l'Europe, vous votez seulement pour les élections européennes.
5. Pour voter, vous placez le crayon électronique toujours bien droit sur la liste de votre choix.  
Ensuite, vous pouvez placer votre crayon sur la case qui se trouve au-dessus de la liste si vous choisissez toute la liste (= vote de liste).  
OU, vous pouvez placer votre crayon sur la case d'une ou plusieurs personnes que vous préférez (= vote nominatif).

Quand vous avez sélectionné une case, elle devient grise.

Vous devez faire votre choix pour les 3 élections.

A chaque fois, l'ordinateur vous demande si vous êtes bien d'accord avec votre choix.

A la fin, vous reprenez la carte.

6. Avant de sortir de la cabine, vous pouvez voir votre vote.

Vous introduisez à nouveau votre carte dans l'ordinateur.

Vous pouvez uniquement voir votre vote mais pas le changer.

En sortant de la cabine, vous montrez votre carte aux membres du bureau de vote.

Vous pouvez l'introduire dans la boîte.

Les membres du bureau de vote mettent un cachet sur votre convocation (= preuve que vous avez voté) et vous rendent votre carte d'identité.

7. Votre carte blanche n'est pas acceptée :

- Quand vous avez écrit ou dessiné quelque chose sur la carte.
- Quand vous avez abîmé la carte même sans le faire exprès.
- Quand la carte ne rentre par dans la boîte parce que la machine ne fonctionne pas bien.

Dans ce cas, vous recevez une nouvelle carte pour recommencer votre vote.

8. Si vous votez plusieurs fois vous pouvez être puni.

Si vous votez et que vous n'en avez pas le droit vous pouvez être puni.

Si vous votez à la place de quelqu'un d'autre sans avoir son accord sur un papier vous pouvez être puni.

Si vous avez des difficultés pour voter, vous pouvez demander de l'aide aux membres du bureau de vote.
--

9. Après 16h, le bureau principal compte tous les votes émis avec les ordinateurs et communique les résultats des listes et des candidats.

---

Cette version *facile-à-lire* des instructions pour l'électeur a été réalisée par l'AFrAHM asbl, l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux, [www.afrahm.be](http://www.afrahm.be)  
© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe aisbl. More information at [www.inclusion-europe.org/etr](http://www.inclusion-europe.org/etr)